

Appel d'offres - EFE Montaigne Cotonou, Bénin Recrutement d'un consultant pour l'audit de compte annuel

1) Présentation de l'établissement

L'Etablissement Français d'Enseignement Montaigne (EFE MONTAIGNE) à Cotonou (BENIN) est conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) qui est un opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Plus de 1100 élèves de la petite section à la terminale suivent leur scolarité conformément aux programmes français. Son organisation pédagogique et éducative est identique à celle d'un établissement français.

L'établissement est porté sur le plan juridique et financier par une association gestionnaire : l'Association des Parents d'Elèves de l'EFE Montaigne (APE EFE MONTAIGNE).

Cet établissement conventionné avec l'AEFE est accompagné techniquement et financièrement par l'AEFE dans les domaines pédagogique, éducatif, immobilier et des ressources humaines.

2) Objet du marché

Les entités à but non lucratif selon l'article 19 de l'acte uniforme relatif à la comptabilité des entités à but non lucratif, doivent désigner un auditeur.

C'est donc en respect vis-à-vis de cette mesure, que l'EFEM envisage recruter un auditeur pour les trois (03) prochaines années. L'auditeur devra avoir le profil suivant :

- être un Expert-Comptable Diplômé, inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-Bénin);
- maîtriser le nouveau Référentiel Comptable Spécifique des entités à but non lucratif (SYCEBNL) ;

- avoir une bonne connaissance des normes internationales applicables en matière d'audit, d'information financière, notamment l'application des normes de l'IFACI de gestion des risques ;
- avoir une bonne expérience en matière de renforcement de capacités et d'assistance aux membres des Conseil d'Administration;
- avoir de l'expérience avérée dans la réalisation des missions de Commissariat aux Comptes, du contrôle interne et de la gestion des risques, notamment des risques liés aux systèmes d'information ;
- avoir de l'expérience en matière de Commissariat aux Comptes dans le secteur des entités à but non lucratif.

3) Modalités d'exécution du marché

L'auditeur est nommé pour un mandat de trois (03) ans conformément à l'article 21 l'acte uniforme relatif à la comptabilité des entités à but non lucratif. Il devra auditer les exercices 2024, 2025 et 2026 de l'EFE MONTAIGNE suivant le calendrier établi avec les autorités de l'EFE MONTAIGNE.

4) Documents à remettre lors de l'appel à concurrence

- a. Les lettres de soumission ;
- b. La proposition technique ;
- c. La proposition financière.

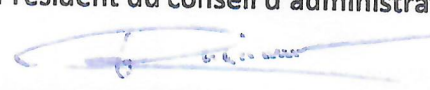
L'offre financière sera remise sous enveloppe séparée de l'offre technique.

5) Cadre de la réponse

La réponse à l'appel d'offre devra être transmise à l'EFE Montaigne pour le vendredi 27 septembre 2024 jusqu'à 12H, (heure de Cotonou, les dossiers hors délai ne seront pas examinés) par dépôt à l'accueil de l'EFE Montaigne sous pli fermé en trois exemplaires (trois originaux) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12H et de 15H à 18H (de 8H à 12H le mercredi).

Fait à Cotonou, le 28 août 2024

Le Président du conseil d'administration



Luciano HOUNKPONOU

- avoir une bonne connaissance des normes internationales applicables en matière d'audit, d'information financière, notamment l'application des normes de l'IFACI de gestion des risques ;
- avoir une bonne expérience en matière de renforcement de capacités et d'assistance aux membres des Conseil d'Administration;
- avoir de l'expérience avérée dans la réalisation des missions de Commissariat aux Comptes, du contrôle interne et de la gestion des risques, notamment des risques liés aux systèmes d'information ;
- avoir de l'expérience en matière de Commissariat aux Comptes dans le secteur des entités à but non lucratif.

3) Modalités d'exécution du marché

L'auditeur est nommé pour un mandat de trois (03) ans conformément à l'article 21 l'acte uniforme relatif à la comptabilité des entités à but non lucratif. Il devra auditer les exercices 2024, 2025 et 2026 de l'EFE MONTAIGNE suivant le calendrier établi avec les autorités de l'EFE MONTAIGNE.

4) Documents à remettre lors de l'appel à concurrence

- a. Les lettres de soumission ;
- b. La proposition technique ;
- c. La proposition financière.

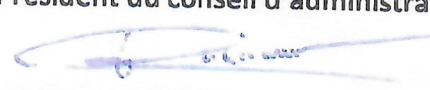
L'offre financière sera remise sous enveloppe séparée de l'offre technique.

5) Cadre de la réponse

La réponse à l'appel d'offre devra être transmise à l'EFE Montaigne pour le vendredi 27 septembre 2024 jusqu'à 12H, (heure de Cotonou, les dossiers hors délai ne seront pas examinés) par dépôt à l'accueil de l'EFE Montaigne sous pli fermé en trois exemplaires (trois originaux) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12H et de 15H à 18H (de 8H à 12H le mercredi).

Fait à Cotonou, le 28 août 2024

Le Président du conseil d'administration



Luciano HOUNKPONOU